RCS : CAHORS
Code greffe : 4601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAHORS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00245
Numéro SIREN : 450 491 303
Nom ou dénomination : CHASSAING T.P.

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2024 sous le numéro de dépôt 612

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL CHASSAING TP** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : **2597 route de Laredole 46230 FONTANES** — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 5 0 4 9 1 3 0 3 0 0 0 3 5 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 30092023 Net 3	N-1 30092022 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	166	AG	166		
		Fonds commercial (1)	AH	250 000	AI		250 000	250 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	55 564	AQ	9 029	46 535	49 313
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 591 041	AS	799 250	791 791	780 336
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 459 643	AU	908 446	551 197	523 852
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	105 208	CV		105 208	75 193
		Créances rattachées à des participations	BB	127 376	BC		127 376	68 813
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	1 503	BI		1 503	1 878
		TOTAL (II)	BJ	**3 590 501**	BK	**1 716 892**	**1 873 610**	**1 749 385**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	25 800	BM		25 800	42 700
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	395	BW		395	2 404
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 365 658	BY	76 128	1 289 530	799 959
		Autres créances (3)	BZ	139 346	CA		139 346	216 925
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	591 044	CG		591 044	770 104
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	40 715	CI		40 715	26 812
		TOTAL (III)	CJ	**2 162 958**	CK	**76 128**	**2 086 830**	**1 858 904**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**5 753 459**	1A	**1 793 020**	**3 960 440**	**3 608 289**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 128 879 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PC

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise **SARL CHASSAING TP** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 200 000)	DA	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 152 572	961 125
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**233 456**	**251 447**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	29 991	21 804
	TOTAL (I)	DL	**1 636 019**	**1 454 375**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	897 150	898 764
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	88 084	75 537
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9 631	10 631
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	899 617	715 229
	Dettes fiscales et sociales	DY	250 230	308 554
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	179 709	145 200
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**2 324 421**	**2 153 914**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**3 960 440**	**3 608 289**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 749 456	1 483 353
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CHASSAIGN TP
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 200 000 EUROS
2597 ROUTE DE LAREDOLE
46230 FONTANES
450 491 303 RCS CAHORS

TABLEAU 1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(Art. 247 et 295 du démet sur les sociétés commercial. et arréré du 27.4.82.1

Informations financières (5) / Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (7) (8) Brute	Valeur comptable des titres détenus (7) (8) Nette	Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés (7) (9)	Cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	observations
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2) (3)											
1-Filiale (à détailler) (+ de 50% du capital détenu par la société)											
CHASSAING RECYCLAGE	60 000	248 359	99,97 %	59 980	59 980	/	/	322 841	31 618	/	exercice clos le 30.09.2023
PISCINES BLUE SUMMER	30 000	/	100 %	30 000	30 000	42 963		590 812	94 204	/ /	« « «
CHASSAING IMMOBILIER	15 000	7 738	99,80 %	14 970	14 970	84 413		43 259	14 999		exercice clos le 31.12.2022
2.Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital											
B. Renseignements globaux concernant les autre filiales ou participations											
1.Filiales non reprises au paragraphe A											
a) Filiales françaises (ensemble)											
b) filiales étrangères (ensemble) (4)											
2.Participations non reprises au paragraphe A											
a) dans des sociétés françaises (ensemble)											
b) dans des sociétés étrangères (ensemble)											

(1) Pour chacune des filiales et des entreprises, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIRE/N)
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication.
(3) Lorsque la société annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés conformément à la réglementation,
(4) cette société ne donne des renseignements que globalement (paragraphe B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble et (b) filiales étrangères (ensemble)
(5) Pour chaque filiale et entreprise avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination du siège social.
(6) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient plus inscrites au paragraphe A doivent être inscrites sous ces rubriques.
(7) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises
(8) En euros
(9) si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations
(10) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la Clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant
(11) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations

ANNEXE - Elément 1

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général aménagées par le Réglement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 à jour des différents réglements complémentaires.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 960 440** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 968 207** euros et un total **charges** de **5 734 751** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **233 456** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023.**

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base, à savoir :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Compte tenu de la mise en place de l'approche par composants et des nouveaux critères de définition, de comptabilisation, d'évaluation, d'amortissements et de dépréciation des actifs et de leur coût d'entrée, il est précisé ci-après les conventions générales appliquées et les éventuelles options prises, à savoir :

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition qui se compose du coût d'achat majoré des frais accessoires mais réduit des escomptes.

L'option prise pour le traitement des frais d'acquisition des immobilisations dans les comptes individuels est leur non activation et par conséquent le maintien de leur inscription dans les comptes de charges.

L'option prise pour le traitement comptable des coûts d'emprunts dans les comptes individuels est leur non activation et par conséquent le maintien de leur inscription dans les comptes de charges.

Les immobilisations corporelles produites sont évaluées à leur coût de production qui est constitué du coût d'acquisition des matières consommées, des charges directes de production (main d'œuvre directe) et des charges indirectes de production (frais généraux de production directement attribuables tels qu'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles) mais à l'exclusion des frais généraux indirectement attribuables et des frais généraux administratifs.

ANNEXE - Elément 1

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

L'option prise pour le traitement des coûts de développement (frais de recherche et développement) dans les comptes individuels est leur non comptabilisation à l'actif et par conséquent le maintien de leur inscription dans les comptes de charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les stocks de matières premières, approvisionnements et marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition composé du prix d'achat déduit des rabais remises et ristournes obtenus et augmenté des frais accessoires d'achats directement imputables au coût d'entrée (coûts variables externes et coûts internes de la structure dédiée à la fonction approvisionnement) mais à l'exclusion des frais généraux et administratifs fixes qui sont expressément exclus.

L'option prise pour le traitement comptable des coûts d'emprunts nécessaires au financement du cycle d'exploitation et du besoin en fond de roulement dans les comptes individuels est leur non activation dans les stocks et par conséquent le maintien de leur inscription dans les comptes de charges ad hoc.

Les stocks de produits et en cours de production sont évalués à leur coût de production qui est constitué du coût d'acquisition des matières consommées, des charges directes de production (main d'œuvre directe) et des charges indirectes de production (frais généraux de production directement attribuables tels qu'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et redevances de crédit-bail) mais à l'exclusion des frais généraux indirectement attribuables, des frais généraux administratifs et de la quote-part de charge correspondant à la sous-activité.

Le coût des frais de stockage des matières premières et des en cours de production sont inclus dans la valorisation des stocks. Le coût des frais de stockage des produits finis est expressément exclu de la valorisation des stocks. Les frais commerciaux sont également exclus de la valorisation des stocks.

ANNEXE - Elément 1

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Pour les stocks de matières premières et d'approvisionnements, une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur d'acquisition déterminée comme développée supra et la valeur de réalisation nette (déduction faite des frais proportionnels de vente) ou prix de marché, est effectuée lorsque cette valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur d'acquisition.

Pour les stocks d'en cours de production, de produits finis ou de marchandises revendus en l'état, une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur de production ou d'acquisition déterminée comme développée supra et la valeur de réalisation nette, est effectuée lorsque cette valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production ou d'acquisition.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant les créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers et les rabais remises et ristournes obtenus des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants à leur nature.

Evénements significatifs survenus après la clôture de l'exercice :

NEANT

Suivi des événements significatifs survenus après clôture de l'exercice précédent:

NEANT

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SARL CHASSAING TP** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	**250 166**	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ	55 564	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	1 502 613	KT		KU	218 754
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	106 141	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	1 110 116	KZ		LA	214 749
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	15 977	LC		LD	12 661
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	**2 790 410**	LO		LP	**446 164**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations		8U	144 006	8V		8W	90 378
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 878	1U		1V	
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	**145 884**	LR		LS	**90 378**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	**3 186 461**	ØH		ØJ	**536 542**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	**250 166**	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	55 564	MC		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	130 326	MK	1 591 041	ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	106 141	MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	1 324 865	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	28 638	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	**130 326**	NH	**3 106 248**	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	1 800	ØY	232 584	ØZ		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	375	2F	1 503	2G		
FINANCIERES		TOTAL IV	I3		NJ	**2 175**	NK	**234 087**	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	**132 501**	ØL	**3 590 501**	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30092023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL CHASSAING TP** Néant [X]*

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL CHASSAING TP** — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	166	PF		PG		PH	166
TOTAL I		RK	**166**	RM		RN		RO	**166**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	6 251	PN	2 778	PO		PQ	9 029
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	722 278	QA	207 299	QB	130 326	QC	799 250
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	46 431	QE	9 325	QF		QG	55 756
	Matériel de transport	QH	649 238	QI	187 408	QJ		QK	836 646
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 712	QM	3 332	QN		QO	16 044
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**1 436 909**	QV	**410 142**	QW	**130 326**	QX	**1 716 725**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**1 437 076**	ØP	**410 142**	ØQ	**130 326**	ØR	**1 716 892**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	8 188	T5		T6		T7		T8		T9	8 188
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3	**8 188**	X4		X5		X6		X7		X8	**8 188**
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ	**8 188**	NR		NS		NT		NU		NV	**8 188**
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	**8 188**	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	**8 188**							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2056 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SARL CHASSAING TP** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	21 804	TM	8 188	TN		TO	29 991	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	**21 804**	TS	**8 188**	TT		TU	**29 991**	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	71 696	6U	4 433	6V		6W	76 128	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**71 696**	TY	**4 433**	TZ		UA	**76 128**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**93 499**	UB	**12 620**	UC		UD	**106 120**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	4 433	UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	8 188	UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL CHASSAING TP** — Néant ☐*

CADRE A — ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	127 376	UM	127 376	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT	1 503	UV	1 503	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	86 700		86 700	
	Autres créances clients	UX	1 278 959		1 278 959	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	19 723		19 723	
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	8 634		8 634	
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	71 697		71 697	
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	10 846		10 846	
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	28 446		28 446	
Charges constatées d'avance		VS	40 715		40 715	
TOTAUX		VT	**1 674 598**	VU	**1 674 598**	VV
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B — ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d' 1 an à l'origine	VH	897 150	331 817	527 051	38 283
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	899 617	899 617		
Personnel et comptes rattachés	8C	49 551	49 551		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	69 590	69 590		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	121 013	121 013		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10 076	10 076		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	88 084	88 084		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	179 709	179 709		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	**2 314 790**	VZ **1 749 456**	**527 051**	**38 283**
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	260 800	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	71 936
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	262 320	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

CHASSAING T.P.
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 2597, ROUTE DE LAREDOLE
46230 FONTANES
450 491 303 RCS CAHORS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JANVIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 233 456 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	233 456 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 30,00 euros par part	60 000 euros
Le solde	173 456 euros

En totalité au compte "autres réserves".

(…)

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

CHASSAING T.P.
2597 Route de Laredole - 46230 FONTANES
Tél. 05 65 35 15 22 - contact@chassaing-tp.com
Siret : 450 491 303 00035